



Moyen Vidourle

Zonage Réglementaire

Communes de :
Agremont, Aubais, Brouzet-les-Quissac, Cannes et Clairan, Corconne, Cresplan,
Fontanes, Gailhan, Junas, Lecques, Mauresgarques,
Montmirat, Moulezan, Orthoux-Sérignac-Quilhan, Salinvielles,
Sardan, Sommières, Souvignargues, Vic-le-Fesc, Villevielle

Dossier Approuvé
Commune de Brouzet-les-Quissac



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU GARD

Vo pour être annexé
à l'acte préfectoral
en date du 03 JUIL. 2008

Le Préfet

 Dominique BELLON

Echelle 1 : 5 000

